



Ville de Vitry sur Seine

DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES MUNICIPALES

Année 2023
1^{ère} Séance
CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

SEANCE DU SAMEDI 18 FEVRIER 2023

Le 18 février 2023 à 9h00, le Conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 15 février 2023, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre BELL-LLOCH, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre BELL-LLOCH maire, M. Luc LADIRE jusqu'à la question n°25, M. Khaled BEN-MOHAMED jusqu'à la question n°22, Mme SOUIH Salima, M. Shamime ATTAR, Mme Bernadette EBODE ONDOBO, M. Abdallah BENBETKA, M. Ludovic LECOMTE, M. Jean-Claude KENNEDY, Mme Laurence JEANNE, M. Philippe BEYSSI, M. Stéphane BOUVIER, Mme Béatrice BUCHOUX jusqu'à la question n°22, M. Hocine TMIMI, Mme Rachida KABBOURI jusqu'à la question n°22, Mme Elsa KACZMAREK, M. Christophe FORESTIER, Mme Sandra BAHRI, Mme Maeva DURAND, Mme Karen DEGOUVE, M. David MONTAVA, Mme Nina SERON à partir de la question n°13, M. Jérôme AUBERTIN jusqu'à la question n°25, Mme Carole GUISSSET,

ONT DONNE PROCURATION

Mme Sarah TAILLEBOIS à M. Shamime ATTAR, Mme Fatmata KONATE à M. Luc LADIRE, M. Djamel HAMANI à M. Ludovic LECOMTE, Mme Isabelle OUGIER à Mme Béatrice BUCHOUX jusqu'à la question n°22, Mme Sonia GUENINE à Mme Laurence JEANNE, M. Valentin IERG à M. Christophe FORESTIER, Mme Fabienne LEFEBVRE à Mme Maeva DURAND, Mme Agnès JEANNET à Mme Bernadette EBODE ONDOBO, M. Eric CHANTRY à M. Stéphane BOUVIER, Mme Isabelle LORAND à Mme Elsa KACZMAREK, Mme Rachida KABBOURI à Mme Sandra BAHRI à partir de la question n°25, M. Rachid EDDAÏDJ à Mme Sandra BAHRI à partir de la question n°13, Mme Catherine SU à M. Khaled BEN-MOHAMED jusqu'à la question 22, Mme Sophia Camélia AMIMEUR à M. Pierre BELL-LLOCH maire, M. Frédéric BOURDON à Mme Karen DEGOUVE, M. Alain AFFLATET à M. Jérôme AUBERTIN jusqu'à la question n°25, Mme Christelle NABAIS à Mme Carole GUISSSET.

ABSENTS :

M. Luc LADIRE à partir de la question n°26, M. Khaled BEN-MOHAMED à partir de la question n°25, Mme Fatmata KONATE à partir de la question n°26, M. Albertino RAMAEL, Mme Isabelle OUGIER à partir de la question n°25, M. Michel LEPRÊTRE, Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN, M. Meher BOUAZZA, M. Francesco PORPIGLIA, M. Salah BEN MOHAMED, Mme Béatrice BUCHOUX à partir de la question n°25, M. Rachid EDDAÏDJ jusqu'à la question n°10, Mme Catherine SU à partir de la question n°25, Mme Canelle CIRANY, Mme Margot MORONVALLE, M. Jacques PERREUX, Mme Laurence DEXAVARY, M. Ryadh SALLEM, Mme Nina SERON jusqu'à la question n°10, M. Alain AFFLATET à partir n°26, M. Jérôme AUBERTIN à partir de la question n°26, M. Emmanuel NJOH, et Mme Chloé SALANON.

[Rappel des abréviations des groupes politiques pour le recueil des votes :

CRC = groupe « Communiste, Républicain et Citoyen »

SC = groupe « Socialistes et Citoyens »

EELV = groupe « Europe Écologie Les Verts »

VR = groupe « Vitry rassemblés, la gauche communiste, écologiste et citoyenne »

VEM = groupe « écologiste, social et citoyen Vitry en mieux »

VAV = groupe « Vitry A venir »]

ORDRE DU JOUR

QUESTIONS IMPORTANTES

4- Immeubles de la ville gérés par VALDEVY- Rapport annuel des exercices 2020 et 2021

Adoptée à l'unanimité

5- Immeubles de la ville gérés par VALDEVY- Augmentation des loyers actuels pour l'année 2023

Adoptée à la majorité des voix exprimées par :

30 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VAV et Mme Kabbouri)

8 contre (groupes, VR et VEM)

7- Rapport d'activité des représentants de la commune au conseil d'administration de la SEMISE pour l'année 2021

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :

26 voix pour (groupes CRC, SC, EELV et Mme Kabbouri)

12 abstentions (groupes, VR, VEM et VAV)

8- Participation financière de la ville au fonds de solidarité pour l'habitat (FSH) pour l'année 2023 à hauteur de 14 421 euros

Adoptée à l'unanimité

9- PLHI 2016-2021 – RATP Habitat – Accord de principe sur une garantie d'emprunt concernant la construction d'une résidence pour jeunes actifs de 74 logements rue des pépinières

Adoptée à l'unanimité

10- PLHI 2016-2021 / SEMISE - Garantie communale accordée à la SEMISE pour des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations d'un montant total de 7.724.557 euros pour la réalisation de 73 logements dans la ZAC Rouget-de-Lisle

Adoptée à l'unanimité

13- Approbation du dossier de consultation des entreprises et autorisation à Monsieur le Maire de signer le marché de travaux de construction du groupe scolaire Bel Air Nord

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :

36 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VR, VAV et Mme Kabbouri)

4 abstentions (groupe VEM)

15- Approbation de la convention pluriannuelle de partenariat avec le centre social Balzac pour la création et la gestion d'un jardin partagé rue Voltaire

Adoptée à l'unanimité

16- Approbation de la convention pluriannuelle de partenariat avec l'association Sobarjo pour la création et la gestion d'un verger partagé avenue d'Orléans

Adoptée à la majorité des voix exprimées par :

25 voix pour (groupes CRC, EELV, VEM, Mme Kabbouri, Mme Guisset et Mme Nabais)

3 contre (M. Kennedy, M. Afflatet et M. Aubertin)

12 abstentions (groupe SC, M. Beyssi, Mme Lorand, M. Tmimi et Mme Kaczmarek)

22- Approbation de l'avenant n°2023-1 à la convention générale de coopération entre la ville de Vitry-sur-Seine et l'association V.V.L

Concernant la question n°22 VVL, Mme Ougier, Mme Lefebvre, Mme Amimeur, M. Bouvier et M. Salah Ben Mohamed ne participent ni au débat, ni au vote, en tant que conseillers intéressés.

Adoptée à l'unanimité

VŒUX

25- Le gouvernement doit battre en retraite

Proposition de vœu commun sur la réforme des retraites Le gouvernement doit battre en retraite !

Le gouvernement a annoncé, le 10 janvier dernier, un projet de loi sur nos retraites prévoyant un recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, l'augmentation à 43 années de cotisations et la suppression de la majorité des régimes spéciaux.

Contrairement aux déclarations des ministres, cette réforme est injuste et inéquitable. Elle fait encore peser la facture sur les plus précaires et les travailleurs.euse.s aux métiers pénibles, alors que l'espérance de vie entre un cadre et un ouvrier est encore de 7 ans et que nous sommes dans un contexte d'affaiblissement général de nos systèmes de solidarité. Notre système de retraite par répartition doit être préservé et non « sauvé » au détriment des travailleur.ses. Chacune et chacun doit pouvoir accéder à ce temps de vie non travaillé, en bonne santé.

Cette réforme, la 5^e en 20 ans, c'est un projet de société relevant d'un choix politique. Le Conseil d'Orientation des Retraites indiquait en 2021 que "la trajectoire était maîtrisée" jusqu'en 2070. Et pourtant encore une réforme ! Ces réformes successives sont donc injustes mais aussi inefficaces. Car l'objectif est simple : faire des économies budgétaires sur nos retraites pour compenser la baisse des impôts sur les entreprises

En effet, le déficit de 10 milliards d'euros annoncé par le gouvernement est moindre face à l'augmentation de 45 milliards d'euros des dividendes versés aux actionnaires du CAC 40 entre 2021 et 2022. Les employeurs du secteur public doivent augmenter leur taux de cotisation (+1% pour les agents de collectivités, soit 600 à 700 millions par an) sans compensation, alors que les cotisations des employeurs privés prévues à cet effet sont compensées intégralement par une baisse équivalente sur le taux de cotisation des accidents du travail et maladies professionnelles.

Le choix du gouvernement est bien d'enrichir les grosses fortunes en ponctionnant les plus précaires.

Cette réforme de régression sociale creusera, encore plus, les inégalités. Aujourd'hui 25% des hommes ayant un faible revenu n'atteignent pas l'âge de 64 ans et ne pourront donc pas profiter de leur retraite. Ce projet de loi est également profondément antiféministe, avec l'annulation du conquis social des trimestres supplémentaires cotisés par enfant. Encore une fois les femmes seront les grandes perdantes de cette réforme et subiront davantage l'écart de pension déjà existant.

De plus, cette réforme aura des conséquences sur le marché de l'emploi, car l'allongement des carrières, alors que 65% des actifs 60-64 ans sont au chômage, renforcera la précarisation et le chômage des jeunes, et décalera d'autant leur départ en retraite. C'est inadapté et peu au fait de nos réalités sociales. En effet, les retraités ont un véritable rôle social, ils et elles apportent leur soutien aux familles dans les gardes d'enfants, s'engagent longuement dans des associations, vont vivre le tourisme et participent donc à l'amélioration de la vie quotidienne des actif.ve.s.

Dans ce contexte, les élu.e.s du conseil municipal de Vitry-sur-Seine demandent :

1. l'abandon de ce projet de loi injuste avec un retour de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, accompagné de la prise en compte des situations de pénibilité des métiers en fonction de leur espérance de vie en bonne santé, et de l'attribution d'une surcote attribués aux femmes qui connaissent une dévaluation dans leur parcours professionnel.
2. que toutes les entreprises soient intégrées aux dispositifs de solidarité nationale, par une meilleure contribution de leur part aux cotisations versées aux caisses des retraites
3. la création d'une contribution supplémentaire taxant toutes les transactions boursières pour faciliter le financement du système de retraite
4. pour parvenir au plein emploi et à une relance du nombre de cotisants aux caisses de retraite, le déploiement d'un plan de formation massive pour les travailleurs et privé.es d'emploi, via notamment le rétablissement de l'AFR

la tenue d'un référendum pour exiger du gouvernement qu'il écoute l'opposition des français.e.s à cette réforme et ainsi permettre à la démocratie de vivre en ouvrant un débat public.

Adoptée à la majorité des voix exprimées par :

*34 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VR, VEM, Mme Kabbouri, Mme Guisset et Mme Nabais)
2 contre M. Afflatet et M. Aubertin)*

26- SIAAP : reprendre le contrôle des tarifs

Considérant la hausse de 12,5% de la redevance du SIAAP au 1er janvier 2023, après une hausse de 7,5% au 1er juillet 2022, ce qui représente en cumulé et en moins d'un an, une hausse de 23%, pour les usagers de Paris et de la petite couronne ;

Considérant que la redevance du SIAAP est actuellement 50% plus élevée pour les usagers de la petite couronne que pour ceux de la grande couronne, sans différence évidente de prestation ;

Considérant que les usagers de la grande couronne ont subi une hausse de 27,5% au 1er janvier 2023 ;

Considérant qu'il y a déjà eu entre 2021 et 2022, une hausse de 6% de la redevance du SIAAP ;

Considérant que les délibérations du 6 décembre ne motivent pas les hausses qui sont imposées : elles renvoient à un rapport du président du SIAAP qui n'a pas été rendu public ;

Considérant qu'en vingt ans, la part assainissement de la facture d'eau a fortement progressé et même doublé pour devenir de loin le premier poste devant l'eau potable et les redevances diverses ;

Considérant que le SIAAP manque de façon répétée à ses obligations environnementales : c'est encore le cas avec le relâchement dans l'atmosphère de 4 tonnes de biogaz dans la nuit du 9 au 10 octobre dernier sur son site historique d'Achères dans les Yvelines ;

Considérant qu'un autre accident majeur a affecté l'usine du SIAAP, située à Colombes, le 29 avril dernier. Un incendie a

entraîné l'arrêt total de la production et des rejets de près de 300 000 m3 d'eaux usées, non traitées, dans la Seine.

Considérant qu'en juillet 2019, sur le site d'Achères, un autre incendie avait détruit l'unité de clarifloculation ;

Considérant que ni les populations, ni les élu.e.s n'ont été informés de ces accidents par le SIAAP ; dans le cas le plus récent, le préfet a été seulement informé le 21 octobre, dix jours après l'accident.

Le Conseil municipal de Vitry :

-refuse que la tendance à la hausse de l'inflation soit utilisée comme un effet d'aubaine pour des hausses injustifiées et démesurées ;

-attend au contraire que les services publics protègent les usagers de l'inflation et limitent leur hausse en dessous du niveau général de l'inflation, comme le fait la régie publique de l'eau du territoire Grand-Orly Seine Bièvre à l'échelle des 9 communes dont fait partie Vitry, pour la part qui lui revient dans les tarifs de l'eau potable ;

-demande au SIAAP des explications motivées sur les hausses importantes et à répétition survenues ces dernières années et l'appelle à reprendre le contrôle de ses tarifs ;

-demande au SIAAP des explications sur la multiplication des accidents industriels survenus dans ses installations et les risques qu'ils font courir à l'environnement et aux populations.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire a informé les Conseillers municipaux de la date du prochain Conseil municipal : le mercredi 29 mars 2023 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le samedi à 11h50.

Le secrétaire
M. LECOMTE



Le président
M. BELL-LLOCH



CONSEIL MUNICIPAL DU 17/02/2023

DECLARATION LIMINAIRE

La séance du conseil municipal du 15 février 2023 a dû être levée le 16 février à 1h30 car le quorum n'était plus atteint. Il s'agit d'un événement aussi exceptionnel que grave.

Déjà en 2022, la présentation du rapport d'orientation budgétaire avait été gravement perturbé puisque vous aviez été contraint d'interrompre la séance. Au cours de cette interruption Mme Taillebois votre adjointe aux finances avait proféré à l'égard d'un conseiller municipal des menaces de mort ayant conduit à un dépôt de plainte. La présentation fleuve du budget primitif par la même adjointe lors du conseil municipal suivant s'était soldée par le départ de tous les groupes n'appartenant pas à votre coalition.

Cette année après une présentation de 40 mn, le conseil municipal a subi une seconde une intervention interminable, et revendiquée comme telle par Mme Taillebois. Plus grave l'intervention fut émaillée d'attaques personnelles qui déshonorent celle qui les profèrent et qui sont indignes d'un débat démocratique. Ce précédent a provoqué des départs s'ajoutant aux nombreuses absences de représentant.es de la majorité et notamment des maires-adjoints. .

Nous vous demandons Monsieur Bell Lloch, dans l'intérêt de Vitry et des vitriotes, de maîtriser les débats au conseil municipal et tout particulièrement

votre adjointe aux finances et de garantir une présence des conseillers de votre majorité suffisante à la tenue des Conseils municipaux.

Afin d'éviter de prolonger trop tard dans la nuit les conseils municipaux alors que nombre d'élu.es travaillent le lendemain, nous proposons de revenir à l'horaire de convocation précédent à savoir 19h30, voire 19h00.

En outre, si nous sommes hostiles à la limitation des interventions en nombre et en durée, il serait raisonnable de ne pas multiplier les interventions au sein de chaque groupe, en particulier ceux de la majorité, pour chacune des questions. Est-il nécessaire que chaque membre du Bureau municipal intervienne pour faire un état exhaustif de son activité ?

A cet égard, Mme Taillebois a fait état de statistiques établies par la municipalité en termes de temps de parole par conseiller et conseillère. Conformément à la réglementation, nous exigeons que ce travail de l'administration soit mis à la disposition de tous les conseillers municipaux.

Le conseil municipal est une assemblée au sein de laquelle les opinions différentes doivent pouvoir s'exprimer sans craindre les intimidations en retour. La démocratie est un atout ici comme ailleurs. Dans cette enceinte, elle doit être sanctuarisée pour être à la hauteur de la devise républicaine, Liberté, égalité et fraternité.

Bien entendu cette déclaration liminaire doit être intégralement figurée au procès-verbal.